



EDF Transports et Véhicules Electriques

La Lettre électronique du Réseau

N° 148 - Octobre 2009

Un plan national pour accélérer le développement du véhicule électrique en France

Présenté le 1er octobre par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, **le Plan national pour le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables** comporte 14 "actions concrètes" visant notamment à **soutenir la recherche, créer une filière française de fabrication de batteries, stimuler la demande et développer les infrastructures de recharge**. Objectif : atteindre les 2 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation sur les routes françaises en 2020.

Afin de favoriser l'émergence rapide d'une offre constructeurs, de grandes entreprises publiques et privées (dont EDF), les collectivités ainsi que les services de l'Etat s'engagent à **acquérir 100 000 véhicules électriques d'ici 2015, dont 50 000 ont déjà été identifiés** pour faire l'objet d'un appel d'offres à lancer d'ici la fin de l'année 2009. Cet appel d'offres s'appuiera sur un cahier des charges établi par un groupe de travail piloté par La Poste et dont Jean-Paul Bailly a présenté les grandes lignes : véhicules utilitaires légers à usage d'exploitation ou commercial, 100 % électriques, et dotés d'une autonomie minimum de 150 km. **Sur les 50 000 véhicules prévus sur 3 ans à partir de 2011, EDF s'est engagé à en acquérir 5000.**

Parallèlement, pour encourager la demande, l'État confirme le **maintien jusqu'en 2012 du super-bonus** (5000 euros) pour l'achat d'un véhicule émettant moins de 60 g de CO₂/km.

L'État va aussi investir, via le Fonds Stratégique d'Investissement (filiale de la Caisse des Dépôts), 125 millions d'euros dans **l'usine de fabrication de batteries lithium-ion** que construira **Renault** à Flins, en partenariat avec le **CEA** (budget total de 625 millions d'euros). Ce site, qui vise une production de 100 000 batteries par an, pourra approvisionner l'ensemble des constructeurs automobiles.

Autre priorité du Gouvernement : **les infrastructures de charge**. **D'ici 2020, 4,4 millions de points de recharge** devront être installés, soit un investissement de plus **de 4 milliards d'euros**. 90 % de ces points de recharge seront situés dans les parkings et garages des habitations et des entreprises, le reste étant constitué d'infrastructures publiques sur la voirie et dans les parkings publics ; les points de recharge normale (3 kVA) constitueront plus de 98% du « parc » total.

- **L'équipement du domicile et du lieu de travail devrait mobiliser 2,5 milliards d'euros d'investissements privés.** Le Gouvernement a prévu un certain nombre de mesures d'accompagnement avec notamment la création d'un « droit à la prise » dans les co-propriétés, et d'une obligation d'équipement portant d'abord sur tous les immeubles neufs et à terme sur tous les immeubles commerciaux.

- **Le déploiement des infrastructures publiques, confié à une société à créer détenue à 100 % par ERDF (filiale de distribution d'EDF), devrait mobiliser 1,5 milliard d'euros dont 900 millions d'euros financés par le Grand emprunt.** De plus, 145 millions d'euros seront nécessaires d'ici 2015 pour adapter le réseau électrique et répondre aux augmentations locales de consommations d'électricité. Ces travaux, financés par le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), seront réalisés par ERDF dans le cadre de sa mission de Service Public.

Enfin, le Plan intègre l'accord trouvé, fin septembre, avec l'Allemagne sur les caractéristiques techniques d'une prise commune et unique quelle que soit la puissance de charge (cf. La lettre du Réseau N°147).

Pour en savoir plus : **Laurence Damazie-Edmond 01 40 42 89 80** – { [HYPERLINK "http://transports.edf.fr"](http://transports.edf.fr) }



La présentation du Plan – Photo : MEEDDM - Gérard Crossay

{ EMBED

MSPPhotoEd.3 }